



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 23 mai 2025

N° CS_2025_05_1

Objet : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Date de convocation : lundi 12 mai 2025

Date d'affichage du compte-rendu complet : lundi 26 mai 2025

Présidente de séance : slt nom président prénom président

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur DUGUA Axel, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BON Gaël, Monsieur ELIEN Thierry

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

8 VOIX POUR

DÉCIDE

De valider le compte rendu de la séance du 31 janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 31/01/2025

Convocation : 30/12/1899

PRÉSENTS : 8 - PROCURATIONS : 1

PRÉSIDENT : Monsieur MILLET

N°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 9 VOIX POUR

DÉCIDE

N°2

AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre 2023 (annexes à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat.

Considérant l'estimation des résultats suivants :

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2024	3 831 046,08 €	3 545 572,07 €	285 474,01 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R002	136 395,63 €		136 395,63 €
	Résultat à affecter / reporter			421 869,64 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2024	1 176 095,18 €	1 115 320,48 €	60 774,70 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R001	329 581,51 €		329 581,51 €
	Résultat à affecter			390 356,21 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2023	0,00 €	359 382,41 €	359 382,41 €
Résultat global cumulé 2024 (net de R.A.R.)				452 843,44 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat prévisionnel de l'exercice affiche un excédent de fonctionnement cumulé de 421 869,64 € qui sera affecté et/ou reporté lors du vote du budget primitif 2025.

Cet excédent doit le cas échéant prioritairement être affecté à la couverture du déficit d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat prévisionnel de l'exercice affiche un excédent d'investissement de 390 356,21 € qui sera affecté en report de la section d'investissement au budget primitif 2025.

Les restes à réaliser se montent à 359 382,41 €, le solde d'investissement 2024 est donc de 30 973,80 €.

Considérant les résultats prévisionnels de l'exercice 2024 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter 421 869,64 € au financement de la section de fonctionnement 2025 et 30 973,80 € à la section d'investissement.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 9 VOIX POUR**

DÉCIDE

- d'approuver les résultats prévisionnels ci-dessus
- d'affecter 421 869,64 € au financement de la section de fonctionnement 2025 et 30 973,80 € à la section d'investissement.

N°3

**AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE
 "TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT"**

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre 2024 (annexes à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat.

Considérant l'estimation des résultats suivants :

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2024	1 151 974,57 €	1 327 254,00 €	-175 279,43 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R002	282 218,28 €		282 218,28 €
	Résultat à affecter / reporter			106 938,85 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2024	1 121 848,30 €	628 296,86 €	493 551,44 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R001	0,00 €	168 599,36 €	-168 599,36 €
	Résultat à affecter			324 952,08 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2024	0,00 €	422 247,64 €	422 247,64 €
Résultat global cumulé 2024 (net de R.A.R.)				9 643,29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat prévisionnel de l'exercice affiche un excédent de fonctionnement cumulé de 106 938,85 € qui sera affecté et/ou reporté lors du vote du budget primitif 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat prévisionnel de l'exercice affiche un solde d'investissement de 324 952,08 € qui sera affecté en report de la section d'investissement au budget primitif 2025.

Les restes à réaliser se montent à 422 247,64 €, le déficit d'investissement à couvrir en 2025 est donc de 97 295,56 €.

Considérant les résultats prévisionnels ci-dessus ; Il convient donc d'affecter 106 938,85 € au financement de la section de fonctionnement 2024 et constater un déficit de 97 295,56 € à la section d'investissement couvert par les recettes propres du budget 2025.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 9 VOIX POUR**

DÉCIDE

- Considérant les résultats prévisionnels ci-dessus ; Il convient donc d'affecter 106 938,85 € au financement de la section de fonctionnement 2024 et constater un déficit de 97 295,56 € à la section d'investissement couvert par les recettes propres du budget 2025.



N°4

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L1312-1 et L5512-18 et suivants ;

Vu le budget primitif 2025 présenté ;

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 039 090,16	1 008 116,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	359 382,41	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 390 356,21
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 398 472,57	1 398 472,57
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 263 722,64	3 841 853,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 421 869,64
-		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		4 263 722,64	4 263 722,64
TOTAL DU BUDGET (4)		5 662 195,21	5 662 195,21

Il est précisé que, conformément aux statuts, la part forfaitaire évolutive est calculée par écart entre la part forfaitaire globale votée au budget et la part forfaitaire fixe. Avec la suppression de la taxe d'habitation, et dans l'attente d'une révision des statuts, il est proposé pour l'exercice 2025 de figer la quote-part TH de la part mutualisée à sa valeur 2022, et de continuer à impacter les évolutions des bases TF et population. Ainsi est fixée la contribution des communes réparties sur clé forfaitaire :

Collectivité	Contribution mutualisée de base 2013	Ecart sur clé 2025	Contribution MUT 2025 = Part évol + Contribution de base	Part 2025 sur contribution mutualisée
Corbas	157 000 €	49 103 €	206 103 €	7,94 %
Givors	185 815 €	61 673 €	247 488 €	9,54 %
Grigny	83 314 €	30 356 €	113 670 €	4,38 %
Rive de Gier	126 092 €	41 810 €	167 902 €	6,47 %
Saint-Chamond	310 000 €	111 510 €	421 510 €	16,25 %
Vaulx en velin	398 728 €	159 348 €	558 076 €	21,51 %
Vénissieux	665 803 €	213 604 €	879 407 €	33,90 %
Total	2 072 504 €	521 652 €	2 594 156 €	100,00 %

Il est précisé que les clés propres aux collectivités membres, relatives aux missions ponctuelles et de proximité, sont établies comme suit :

Collectivité	Contribution personnalisée fonctionnement 2025	Contribution personnalisée investissement 2025	Contribution personnalisée 2025 total
Corbas	156 108 €	29 849 €	185 957 €
Givors	96 524 €	- €	96 524 €
Grigny	64 088 €	5 000 €	69 088 €
Rive de Gier	36 000 €	657 €	36 657 €
Saint-Chamond	55 500 €	25 335 €	80 835 €
Vaulx en velin	55 000 €	- €	55 000 €
Vénissieux	160 273 €	- €	160 273 €
Total	623 493 €	60 841 €	684 334 €

Le montant de la contribution à fiscaliser pour l'exercice 2024 est défini comme suit :

Collectivité	Contr. Mut. 2024	Contr. Mut. 2025	Contr. Pers. 2024	Contr. Pers. 2025	% Evol	Pour mémoire: Contribution à fiscaliser 2024	Contribution à fiscaliser 2025	% Evol
Corbas	202 658 €	206 103 €	184 312 €	185 957 €	0,88 %	386 970 €	392 060 €	1,32 %
Givors	243 351 €	247 488 €	54 383 €	96 524 €	43,66 %	297 734 €	344 012 €	15,54 %
Grigny	111 770 €	113 670 €	47 000 €	69 088 €	31,97 %	158 770 €	182 758 €	15,11 %
Rive de Gier	165 095 €	167 902 €	82 250 €	36 657 €	-124,38 %	247 345 €	204 559 €	-17,30 %
Saint-Chamond	414 464 €	421 510 €	76 112 €	80 835 €	5,84 %	490 576 €	502 345 €	2,40 %
Vaux en velin	548 747 €	558 076 €	55 000 €	55 000 €	0,00 %	603 747 €	613 076 €	1,55 %
Vénissieux	864 707 €	879 407 €	97 590 €	160 273 €	39,11 %	962 297 €	1 039 680 €	8,04 %
Total	2 550 792 €	2 594 156 €	596 647 €	684 334 €	12,81 %	3 147 439 €	3 278 490 €	4,16 %

L'évolution forfaitaire des bases locatives foncières pour 2024 ayant été estimée à 1,7 %, le taux de fiscalité additionnelle pour le SITIV sera en augmentation pour certaines communes en fonction de l'orientation des parts personnalisées.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 9 VOIX POUR**

DÉCIDE

- d'adopter le budget primitif 2025.
- D'autoriser le président à procéder pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

N°5

BUDGET PRIMITIF ANNEXE TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT 2025

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1412-1 et L1412-2 ;

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2022-01-3 du 28 janvier 2022 portant création du budget annexe M57 « Territoire Numérique Ouvert » ;

Vu le budget annexe 2025 présenté :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	581 000,00	678 265,56
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	422 247,64	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 324 982,08
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 003 247,64	1 003 247,64
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 062 213,86	956 275,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 106 938,85
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 062 213,86	1 062 213,85
TOTAL DU BUDGET (4)		2 065 461,49	2 065 461,49

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
 A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 9 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'adopter le budget annexe Territoire Numérique Ouvert pour 2025.
- D'autoriser le président à procéder pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

N°6

AVENANT N°4 AU MARCHÉ N°2021M02 LIBRICIEL - IPARAPHEUR-WEBDELIB-IDELIBRE-S2LOW

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

Dans le cadre du marché 2021M02 ayant pour objet l'acquisition, l'hébergement, la maintenance et support supplémentaires des solutions Libriciel : I-parapheur, webdelib, idelibre, S2low, le montant du marché étant bientôt atteint, il convient d'augmenter les crédits.

C'est pourquoi il est proposé, dans le respect des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, d'établir un avenant venant augmenter la capacité du marché à hauteur de 50 % afin de pouvoir mener les projets portant sur le développement d'un connecteur Pastell / Vaultwarden et sur l'Internalisation des instances Pastell et Asalae ; et afin de prévoir d'autres éventuelles prestations (formations ou assistances) jusqu'à l'extinction du marché qui aura lieu en juin 2025.

L'avenant vient également rajouter au marché les prestations de ces projets précités.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 9 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'approuver les termes de l'avenant n°4 au marché 2021M02
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché 2021M02 ci-annexé, augmentant le montant dans la limite de 50 %

N°7

ACTES DE GESTION 2024

RAPPORTEUR : Pierre-Alain MILLET

En vertu des délibérations 2020_7_4 prise en Comité syndical, le tableau ci-dessous retrace les actes de gestion pris par Monsieur le Président au cours de l'année 2024.

Avenant n°2 22TNOO3 Pas d'impact financier Notifié le 22/01/2024 Pas d'impact financier car marché à bon de commande/le montant estimé n'étant pas atteint.	Avenant venant modifier le périmètre technique dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de la plateforme Nextcloud de partage de documents. Ces modifications ont nécessitées de revoir le coût de la maintenance annuelle.	OPEN DSI
Avenant n°3 22TNOO3 Pas d'impact financier Notifié le 21/02/2024	Avenant venant rajouter une ligne au BPU du lot 3 (co-traitant APITECH) pour avoir la possibilité de commander (dès 2024) annuellement l'abonnement de 12 ponts audio Jitsi hébergé chez le prestataire.	OPEN DSI
Avenant N°1 2022C03 Pas d'impact financier Notifié le 17 avril 2024	Avenant ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le fournisseur fournira au client des prestations de services en matière de licence d'utilisation, de maintenance évolutive et corrective, et d'assistance, liées à l'application iMuse	SAIGA
Avenant n°3 Convention GIP SIB 2019M09 Notification le 18/08/2024 Pas d'impact financier	Avenant ayant pour objet la mise à jour des éléments conventionnels du service et prestation d'hébergement, d'exploitation d'une solution d'archivage numérique	GIP SIB
Avenant n°4 22TNOO3 Notification le 23/09/2024 Pas d'impact financier car Marché à bons de commande / le montant estimé du marché n'étant pas atteint	Avenant venant rajouter 300 connexions supplémentaires à la licence ONLYOFFICE du lot 2	OPEN DSI
Avenant n°1 2023M03 Notification le 30/10/2024 Pas d'impact financier	Avenant consacrant le changement de dénomination sociale, de N°SIRET et de RIB de CAP COLLECTIF	CAP COLLECTIF
Avenant n°5 22TNOO3 Notification le 02/12/2024 Pas d'impact financier car Marché à bons de commande / le montant du marché n'étant pas atteint.	Avenant n°5 venant modifier le montant annuel de la maintenance du lot 1 suite à l'accroissement du nombre d'environnements et des tâches qui en découleront pour en assurer le Maintien en conditions Opérationnelles. Pas d'impact financier car marché à bons de commande.	OPEN DSI WATCHA

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 0 VOIX POUR**

DÉCIDE

- de prendre acte de la communication des actes de gestion 2024.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le



ID : 069-256910183-20250523-CS_2025_05_1-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le



ID : 069-256910183-20250523-CS_2025_05_1-DE